

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE et COLONIES
Un an, 30 fr. ; Six mois, 15 fr.
ÉTRANGER (frais de poste en sus).

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS LÉGALES :

4 francs la ligne.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

Ratification d'Ordonnances-Lois.

Arrêté Municipal portant nomination d'une employée auxiliaire.

PARTIE NON OFFICIELLE

(Avis - Communications - Informations)

RELATIONS EXTÉRIEURES :

Résultat des Négociations poursuivies en vue de l'admission des Monégasques aux concours d'Internat de certains hôpitaux.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Emission de timbres-poste.

Fermeture annuelle du moulin à huile.

Relevé des prix des légumes et fruits.

Prix des viandes de boucherie.

Prix du lait.

INFORMATIONS :

Sixième liste des souscriptions aux Œuvres d'Assistance de S. A. S. la Princesse Héritière.

Nécrologie.

Thé de bienfaisance.

Société de Conférences. — L'héroïsme chez les Conteurs Normands, par le Vicomte Jean de la Varenne.

Théâtre des Beaux-Arts. — La Dame aux Camélias.

VARIÉTÉS

La Maison de la Dame aux Camélias, par Ernest Laut.

Annexe au « Journal de Monaco » :

CHAMBRE CONSULTATIVE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES. — Comptes rendus des séances des Sessions ordinaire et extraordinaires des mois de septembre et novembre 1939 et janvier 1940.

PARTIE OFFICIELLE

Le Conseil National, dans sa séance du 13 décembre 1939, a prononcé la ratification des Ordonnances-Lois ci-après, promulguées aux audiences du Tribunal de Première Instance des cinq, dix-neuf et vingt-cinq octobre 1939 :

1° Ordonnance-Loi n° 279 du 4 octobre 1939 portant création d'un Comité Monégasque d'Assistance et de Secours ;

2° Ordonnance-Loi n° 280 du 4 octobre 1939, portant création d'un Comité National de Secours aux Victimes de la Guerre ;

3° Ordonnance-Loi n° 281 du 18 octobre 1939, portant addition à l'article 3 de la Loi n° 214 du 27 février 1936 sur les trusts ;

4° Ordonnance-Loi n° 282 du 23 octobre 1939, réprimant l'excitation au désordre ;

5° Ordonnance-Loi n° 283 du 23 octobre 1939, réprimant la diffusion de toute information de nature à nuire à la sécurité de l'Etat et à troubler la paix publique.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la ville de Monaco,

Vu l'Ordonnance Souveraine sur la Police Municipale du 11 juillet 1909 ;

Vu la Loi n° 30 sur l'Organisation Municipale du 3 mai 1920 ;

Vu l'article 2 de l'Ordonnance Souveraine du 23 octobre 1939, réglant les conditions provisoires d'avancement, d'admission, de rétribution du personnel administratif, judiciaire et des établissements publics de l'Etat et de la Commune ;

Arrêtons :

La dame Valentine-Gabrielle Mattalia, veuve Paul Anrigo, est nommée, à titre auxiliaire et révocable, gardienne de la partie supérieure du cimetière, en remplacement de son mari, décédé.

La dame Mattalia, veuve Anrigo, prêtera le serment d'usage.

Monaco, le 13 février 1940.

Le Maire,
Louis AURÉGLIA.

PARTIE NON OFFICIELLE

RELATIONS EXTÉRIEURES

A la suite de négociations poursuivies par le Service des Relations Extérieures, le Gouvernement Français vient de décider que les étudiants en médecine de nationalité monégasque seront dorénavant admis, dans les mêmes conditions que les Français, à prendre part au concours d'internat des hôpitaux de Nice et de Toulon.

Jusqu'à ce jour, les étudiants monégasques étaient assimilés aux étrangers qui ne peuvent accomplir leur internat que dans les hôpitaux de ville de Faculté.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

Depuis le 10 février courant, une série de 15 timbres-poste avec surtaxe, au profit de la « CROIX-ROUGE », est mise en vente au prix de 69 fr. 95 dans les Bureaux de Poste de la Principauté, ainsi qu'à la Recette Principale de Paris et à l'Office des Emissions.

Les timbres invendus à l'expiration d'un délai d'un mois, à compter de la date indiquée ci-dessus, seront retirés et détruits.

Le Maire informe les usagers du moulin à huile communal que la fermeture annuelle s'effectuera irrévocablement le 25 février.

En conséquence, ils sont instamment priés de se faire préalablement inscrire chez le maître-édificier pour prendre rang avant la clôture annuelle.

La Police Municipale a relevé, sur les marchés de la Principauté, les prix des légumes et fruits suivants, à la date du 13 février 1940.

Légumes

Ail	kilog.	6 » à 7 »
Carottes	—	3 » à 4 »
Céleris	pièce	2 » à 3 »
Choux de Bruxelles	kilog.	9 »
Choux-fleurs	pièce	2.50 à 6 »
Choux-verts	—	2.50 à 5 »
Endives	kilog.	9.50 à 10 »
Épinards	—	3.50 à 4 »
Navets	—	1.75 à 2.50
Oignons	—	4 » à 4.25
— petits	—	4.50 à 6 »
Poireaux	paquet	2.50 à 12 »
Poirée ou blette	—	0.50 à 0.75
Pommes de terre	kilog.	1.60 à 1.80
— nouvelles	—	4 »
Radis	paquet	0.50 à 0.75
Salades	pièce	0.40 à 1.50
Tomates	kilog.	15 »

Fruits

Bananes	pièce	0.40 à 0.60
Citrons	—	0.35 à 0.40
Dattes	kilog.	5.50 à 6.50
Figues sèches	—	6.50 à 8.50
Mandarines	—	2.50 à 7.50
Noix	—	8 » à 9.50
Oranges	—	4.50 à 7.50
Poires	—	4.50 à 6 »
Pommes	—	3 » à 9 »
Raisins	—	12 » à 15 »

Prix des Viandes de Boucherie

Sans changement.

Prix du Lait

Sans changement :

En magasin	2 fr. 30 le litre
A domicile	2 fr. 50 »

INFORMATIONS

Souscriptions recueillies par S. A. S. le Prince Souverain pour les Œuvres d'Assistance de S. A. S. la Princesse Héritière, en faveur des Soldats du Front :

Sixième liste.

Société Canine 500 fr. ; 4 anciens du 1^{er} Régiment Etranger 750 fr. ; M. Biermans 5.000 fr. ; M. le Curé de Saint-Charles 1.000 fr. ; le Colonel Balsan 1.000 fr. ; M. le Président Fortin 500 fr. ; Société des Halles et Marchés 1.000 fr. ; M. Eugène de Millo 1.000 fr. ; Loterie de Monaco 15.402 fr. ; M. de Lusats (3^e don) 677 fr.

On a appris avec peine dans la Principauté le décès de M. Henri Gilbrin, Docteur en Droit, Conseiller à la Cour de Révision Judiciaire.

Né à Metz en 1859, M. Gilbrin, successivement juge à Dunkerque, Procureur de la République à Nantes puis à Melun, Substitut au Tribunal de la Seine, Substitut du Procureur Général à la Cour de Paris, Conseiller puis Président de Chambre à la même Cour, avait pris sa retraite en 1929 et avait été nommé Président de Chambre honoraire.

Appelé par la confiance de S. A. S. le Prince, il entra à la Cour de Révision Judiciaire de la Principauté en qualité de Conseiller suppléant, le 5 mars 1931, et fut titularisé dans sa magistrature le 4 juin 1932.

M. Henri Gilbrin était officier de la Légion d'Honneur et Officier de l'Instruction Publique.

Dès que la nouvelle du décès lui est parvenue, S. A. S. le Prince Souverain a chargé S. Exc. le Comte de Maleville de transmettre Ses condoléances à la famille du défunt.

S. Exc. le Ministre d'Etat et M. le Directeur des Services Judiciaires ont également, chacun de son côté, adressé à la famille un télégramme de condoléances.

S. A. S. le Prince Souverain et S. A. S. la Princesse Antoinette ont daigné honorer de Leur présence le thé de bienfaisance organisé par la Comtesse de Maupas, déléguée du Comité de la Côte d'Azur pour la Finlande, avec le gracieux concours de la Société des Bains de Mer, au profit des Finlandais.

La salle Empire de l'Hôtel de Paris avait été décorée pour la circonstance de drapeaux monégasques et finlandais. Environ 500 personnes se tenaient autour des tables élégamment fleuries.

L'entrée de Leurs Altesses Sérénissimes a été saluée par l'exécution de l'Hymne Monégasque et de l'Hymne Finlandais.

Le Prince Souverain et la Princesse Antoinette ont pris place à la table d'honneur, ayant autour d'eux : S. Exc. le Ministre d'Etat et M^{me} Emilé Roblot ; le Consul de Finlande et M^{me} Powilewicz ; le Comte et la Comtesse de Maupas ; la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais ; S. Exc. le Ministre Plénipotentiaire, Directeur du Cabinet du Prince et M^{me} Henry Mauran ; le Conseiller Privé et M^{me} Charles de Castro ; M^{me} Alexandre Mélin.

Le programme artistique avait été établi par M. Sablon. L'Orchestre du Casino a joué *Finlandia*, le *Cygne de Tuonela* du compositeur finlandais Sibelius et la danseuse Gitta Horwath a interprété la *Valse Triste* du même maître.

Une vente aux enchères à l'américaine fut ensuite chaudement disputée et rapporta une somme intéressante.

Le bénéfice de cette belle fête permettra à la section de Monaco du Comité de la Côte d'Azur pour la Finlande, d'acquiescer à elle seule une des quatre ambulances que doit offrir le Comité au malheureux et héroïque pays.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

C'est une heure délicieuse que nous avons passée, lundi dernier, dans la compagnie du Vicomte de la Varende. Je dis bien « dans la compagnie », car ce fut, plutôt qu'une conférence, la causerie, mieux encore, la conversation d'un homme d'esprit parlant de ses lectures ou évoquant ses souvenirs.

M. de la Varende a débuté assez tard dans les lettres par un coup d'éclat qui l'a aussitôt porté au premier rang. Il menait, dans son château de Chamblac, la vie de gentilhomme campagnard, partageant son temps entre la lecture, le soin de ses terres et la constitution d'une extraordinaire collection de petits bateaux construits de ses mains et reproduisant avec une minutieuse exactitude les formes des embarca-

tions auxquelles l'homme a confié sa fortune depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il écrivait aussi, mais pour lui seul, des pages où il évoquait les personnages pittoresques que lui livraient ses archives de famille. L'un de ces récits, *Nez de Cuir*, tomba entre les mains d'un ami qui le porta au *Mercur de France* où il fut reçu d'enthousiasme. Ce fut la gloire immédiate. Le relief prodigieux des personnages, la truculence d'un style aux raccourcis violents cachant un art raffiné, firent comprendre à tous qu'un grand conteur s'était révélé. Très personnel, très différent du Bas Normand Barbey d'Aureville, le Haut Normand la Varende le rappelait invinciblement (comment en lisant *Nez de Cuir*, ne pas penser à *La Croix-Jugan* ?) par la vigueur de ses créations, son goût pour les êtres d'exception, son sens de la grandeur et son allure aristocratique.

On voit que M. de la Varende était dans son domaine en parlant de « l'héroïsme chez les Conteurs Normands ». Il l'a fait de la façon la plus familière et la plus charmante. Ce géant, taillé à l'image des Vikings, a tout de suite conquis son public par sa bonne grâce souriante. Après une discrète et gracieuse allusion aux liens qui rattachent la Famille Princière à la Normandie, il a caractérisé l'apport de sa province à cette grande fédération qui constitue l'unité française. Si la Bretagne, par exemple, lui a donné le rêve, la Provence la grâce, la Normandie lui a fait don de la force. Cette force imprègne l'œuvre de ses grands écrivains. M. de la Varende a montré la veine d'héroïsme qui court à travers la littérature normande depuis la Chanson de Roland, œuvre que la critique attribue généralement à un poète Normand et dont, à tout le moins, le texte qui nous est parvenu, était chanté par un jongleur Normand (« Cy fait la geste que Turold declinet »), jusqu'à Flaubert et Barbey d'Aureville. Conversation, disais-je, où le conférencier quitte son sujet, le reprend, l'illustre d'anecdotes racontées et mimées avec la plus libre aisance et de la façon la plus spirituelle. L'auditoire, ravi, a souligné maints passages de ses bravos ou de ses rires et a longuement applaudi M. de la Varende à sa descente de la tribune. De nombreuses personnes ont tenu à lui présenter leurs félicitations et leurs remerciements personnels.

THÉÂTRE DES BEAUX-ARTS

Il est fort de mode aujourd'hui de dénier toute valeur au théâtre de Dumas fils. Il faut bien cependant qu'il ait quelque mérite pour que sa Marguerite Gautier, presque centenaire, puisse affronter les feux de la rampe et coûter encore bien des larmes. Nous en avons eu une preuve nouvelle la semaine dernière. La salle des Beaux-Arts était comble. On avait dû ajouter des chaises. Encore n'a-t-on pas pu contenter tout le monde.

En portant à la scène une anecdote de la vie galante de son temps, Alexandre Dumas reprenait, 20 ans après Marion Delorme, le thème romantique de la courtisane rachetée par l'amour. Au feu de la passion purificatrice, la femme de plaisir tout d'un coup s'élève au sublime. Générosité du sentiment, violence du contraste, glorification de la passion, c'est encore, au milieu du siècle, tout 1830 qui se reflète. Ce romanesque qui pourrait sembler périmé, répond pourtant à une secrète disposition de l'âme contemporaine, puisqu'il conserve tant d'action sur les spectateurs.

C'est que l'œuvre a la séduction des œuvres de jeunesse. Elle est toute frémissante d'amour. Qu'importe après cela qu'elle nous peigne des mœurs qui ne sont plus les nôtres, qu'elle nous introduise dans un monde d'oisifs que nous ne connaissons plus.

auprès d'une de ces femmes dont l'élégance, le luxe et parfois l'esprit donnaient le ton à Paris et dont l'espèce a disparu avec l'abaissement des fortunes ! Qu'importe le dialogue trop écrit et, déjà, le ton moralisateur qui gâtera trop souvent un théâtre brillant par tant d'autres côtés ! Vaines critiques. Le charme opère. Le public est conquis.

Le rôle « en or » de Marguerite Gautier a tenté souvent les grandes comédiennes. Sarah Bernhardt et la Duse, en particulier, le marquèrent de leur empreinte, l'une fastueuse, grandissant le personnage à la hauteur de son génie et mettant les ressources de son art à souligner le contraste entre l'être de luxe et de parade du premier acte, et la créature de passion et de douleur des derniers ; l'autre, avec moins d'artifices apparents, simplement et douloureusement humaine.

M^{me} Edwige Feuillère soutient sans faiblir ce redoutable héritage. Elle est belle, comme l'exige le rôle ; élégante et flexible, infiniment séduisante, elle mêle, à l'humeur despotique et fantasque de la grande courtisane, la grâce touchante de l'être jeune promis à la mort. Elle a de l'émotion vraie dans la tendresse et sa fin, sans effet d'un réalisme facile, est d'un grand pathétique, tout en demeurant harmonieuse. Au moment où Marguerite, au dernier acte, sait qu'elle va bientôt mourir, Sarah Bernhardt se regardait dans un miroir qu'elle laissait tomber d'un geste découragé. La Duse recevait la sinistre révélation en voyant ses mains décharnées. C'est le jeu de scène qu'a adopté M^{me} Edwige Feuillère. Elle y est extrêmement émouvante. Le mouvement est charmant de grâce et l'expression du visage bouleversante. La belle artiste a été longuement acclamée et rappelée à maintes reprises.

Un vif succès a été fait également à M. Pierre Richard-Willm qui, comme sa camarade, est une vedette du cinéma. Il a silhouetté un Armand Duval élégant et admirablement habillé. Un peu plus de sincérité dans l'émotion aurait mieux fait notre affaire.

Le reste de l'interprétation en tête de laquelle il faut citer M. Jean Coquelin, excellent Saint-Gaudens, a très dignement entouré les protagonistes.

La représentation s'est terminée dans les larmes et les bravos.

VARIÉTÉS

La Maison de la Dame aux Camélias

Le côté impair du boulevard de la Madeleine n'offrait à la vue, jusqu'aux dernières années du XVIII^e siècle, que de hautes murailles du plus triste aspect. C'était la partie postérieure du couvent des Capucines, dont les jardins s'étendaient sur l'emplacement compris à présent entre la rue des Capucines et l'avenue de l'Opéra.

Au début du XIX^e siècle seulement, on commença à construire des maisons de rapport de ce côté du boulevard. Et l'une de ces maisons, celle du numéro 11, qui porte aujourd'hui le numéro 15, eut pour locataire la femme la plus célèbre dans l'histoire du Paris galant à l'époque de Louis-Philippe : Alphonsine Plessis, dite Marie Duplessis, et plus universellement connue sous le nom de *la Dame aux Camélias*.

**

Petite paysanne normande, fille de ferme, puis servante d'auberge, elle suit un beau jour une troupe de forains qui l'amènent à Paris.

Nous sommes en 1838. La fillette a quatorze ans. Trois années se passent, durant lesquelles elle est suc-

cessivement bonne à tout faire, puis trottin chez diverses modistes. Où prend-elle le temps de se décrasser, de s'instruire?... En 1841, elle est la femme à la mode. Elle a sa loge à l'Opéra; sa voiture, ses chevaux à l'écurie. Le matin, on la voit au bois, amazone élégante, parcourir les allées, escortée par un escadron formé de toute la jeunesse dorée. Le soir, au théâtre ou au bal, elle apparaît, portant au cou un collier d'émeraudes qui n'a pas tardé à devenir célèbre dans la légende des bijoux — et, au corsage, un bouquet de camélias qui lui vaut bientôt le surnom qu'un roman et une pièce célèbre immortaliseront à jamais.

Elle habite alors 28, rue du Mont-Thabor. Son salon est fréquenté par les personnages les plus en vue de Paris: gentilshommes, financiers, artistes, écrivains. Elle reçoit comme une vraie dame; elle est musicienne; elle s'exprime, s'il faut en croire Jules Janin, « dans une langue sonore, éloquente et rêveuse tout ensemble ». Où et comment a-t-elle appris tout cela?... C'est un mystère qu'aucun des biographes de cette femme étonnante n'a percé.

Un autre mystère, c'est la puissance de séduction qu'elle eut sur tous ceux qui l'approchèrent. Sa beauté, que les plus illustres écrivains du temps ont célébrée, avait quelque chose d'ingénu, de candide, d'angélique. C'était cette beauté presque irréelle qu'on a remarquée souvent chez certaines jeunes femmes phthisiques, auxquelles il semble, qu'en compensation de leur court destin, la Nature ait donné plus qu'aux autres le pouvoir de charmer. Elle avait une magnifique chevelure brune, des yeux noirs d'une vivacité singulière, un teint de lys, un corps gracile et souple. Un écrivain du temps assure qu'« on eût vainement cherché dans les plus hauts sommets du monde une créature qui fût plus belle, en plus parfaite harmonie avec sa parure, ses habits, ses discours. »

A Bade, où elle se rendait l'été comme toutes les personnalités de la société parisienne, elle faisait sensation sur la société cosmopolite qui fréquentait cette station à la mode. Les hommages affluaient de toutes parts sur ses pas.

Or, il advint qu'un jeune homme de la noblesse financière, le comte de Perregaux, s'éprit d'elle au point de vouloir l'arracher à son existence de galanterie en l'épousant. Marie Duplessis, qui se savait malade et menait en dépit d'elle-même une vie qui devait la conduire rapidement au tombeau, accepta avec d'autant plus de joie sa proposition qu'elle aimait le comte de Perregaux. Pour éviter d'alarmer la famille du jeune homme, les amoureux allèrent se marier à Londres.

C'était au début de 1846. L'union fut courte. Peu de temps après, la famille Perregaux obtenait que le mariage fût rompu; et la pauvre Dame aux Camélias, qui avait rêvé d'un avenir de quiétude bourgeoise, dut retourner à sa vie de plaisir.

**

C'est alors qu'elle vint habiter au n° 11 du boulevard de la Madeleine. Elle occupait l'entresol et payait un loyer de 3.200 francs (compris l'impôt des portes et fenêtres). Elle avait, en outre, pour 600 francs par an, écurie et remise, 35, rue Caumartin.

C'est à cette époque que Dumas fils la connut. La pauvre fille se savait condamnée. Bien loin de tenter quoi que ce fût pour retarder l'échéance fatale, elle semblait vouloir la précipiter et ruinait sa santé à plaisir. Dumas a raconté comment, à la fin d'un souper, où elle avait dû sortir de table pour aller cracher le sang qui lui montait aux lèvres, la malheu-

reuse lui avait fait l'aveu de sa désespérance. Et c'est alors que naquit dans l'esprit de l'écrivain l'idée du roman dont fut tirée la pièce qui, depuis près d'un siècle, a ému toutes les générations et fait couler tant de larmes sur le sort douloureux de la Dame aux Camélias.

Cependant, l'état de Marie Duplessis s'aggravait de jour en jour. Dumas s'était pris pour elle d'un amour ardent. Mais elle savait bien que, cette fois encore, l'ivresse serait courte. « Si peu de temps que j'ai à vivre — lui disait-elle — je vivrai plus longtemps que vous ne m'aimerez. » Ce n'était que trop vrai: Dumas, bientôt, lui écrivait: « Je ne suis ni assez riche pour vous aimer comme je le voudrais, ni assez pauvre pour être aimé comme vous le voudriez. Oublions... »

Il n'oublia pas, pourtant. Et, quand Marie mourut, il accourut et pleura à son chevet.

Malgré les soins d'un des plus illustres praticiens de l'époque, le docteur Casimir Davaine, qui fut le véritable précurseur de Pasteur, Marie Duplessis devait bientôt succomber au mal implacable qui la minait. Elle n'avait que vingt-trois ans. Et aux heures dernières, cette femme qui avait tout fait pour mourir eut une révolte contre la mort. Théophile Gautier raconte que, trois jours durant, elle lutta: « Par un dernier effort de la jeunesse reculant devant la destruction, elle se leva toute droite pour se sauver, poussa trois cris et retomba pour toujours dans ses linges funèbres. »

C'était le 21 février 1847.

Deux jours plus tard, on l'inhuma au cimetière Montmartre, dans une tombe qui, presque toujours fleurie de camélias, n'a cessé d'être, depuis lors, un lieu de pèlerinage pour les amants.

Ernest LAUT.

Correspondance Havas.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

EXTRAIT

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le vingt-trois novembre mil neuf cent trente-neuf, enregistré;

Entre la dame ADRIANO Marie-Thérèse, couturière, demeurant à Monte-Carlo, 8, boulevard des Moulins;

Et le sieur François RAVINALE, actuellement sans domicile ni résidence connus;

Il a été extrait littéralement ce qui suit:

« Donne défaut contre le sieur François RAVINALE faute de comparaitre; »

« Prononce la séparation de corps d'entre les « époux Marie-Thérèse Adriano-François Ravinale, « aux torts et griefs du mari avec toutes ses conséquences légales. »

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution de l'article 18 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 8 février 1940.

Le Greffier en Chef: PERRIN-JANNES.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Par acte sous seing privé en date à Monaco, du 20 décembre 1939, enregistré, M. Pierrino SCARONNE a cédé à M. Jean PEGLION, son fonds de

commerce de transport et déménagements par autocamions.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au domicile de l'acheteur, 7, avenue Saint-Laurent.

Monaco, le 15 février 1940.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN

Docteur en droit, notaire

2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco

SOCIÉTÉ POUR LA CONSTRUCTION D'APPAREILS
POUR LES SCIENCES ET L'INDUSTRIE

dite SCASI

Société Anonyme Monégasque au Capital de 800.000 francs

Modification aux Statuts

I. — Aux termes d'une délibération prise, à Monaco, au siège social, le 24 novembre 1938, les actionnaires de la Société pour la Construction d'Appareils pour les Sciences et l'Industrie dite SCASI, convoqués et réunis en Assemblée Générale extraordinaire ont, à l'unanimité, entre autres résolutions, décidé de compléter l'article 20 des Statuts par deux alinéas ainsi conçus:

ART. 20.

«

« Le Conseil peut également s'adjoindre de nouveaux membres jusqu'au maximum autorisé par les présents Statuts; le tout, sauf confirmation par la plus prochaine Assemblée Générale ordinaire. Jusqu'à cette ratification, les administrateurs ainsi nommés ont, au sein du Conseil d'Administration, voix délibérative au même titre que les autres membres. Si la nomination d'un administrateur, faite par le Conseil, n'était pas ratifiée par l'Assemblée Générale, les actes accomplis par cet administrateur, pendant sa gestion provisoire, n'en seraient pas moins valables.

« L'administrateur, nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'est pas expiré, ne demeure en fonctions que jusqu'à l'expiration de la durée assignée au mandat de celui qu'il a remplacé. »

II. — Le procès-verbal de la dite Assemblée Générale extraordinaire du 24 novembre 1938, avec les pièces y annexées, a été déposé, avec reconnaissance d'écriture et de signatures, au rang des minutes de M^e Eymin, notaire soussigné, par acte du 5 décembre 1938.

III. — Les résolutions et addition sus-relatées ont été approuvées par Arrêté de S. Exc. M. le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco en date du 26 janvier 1939, publié au Journal Officiel de Monaco, feuille n° 4.242, du jeudi 9 février 1939.

IV. — L'extrait de la délibération précitée, du 24 novembre 1938 ainsi que l'ampliation du dit Arrêté Ministériel d'approbation, ont été déposés au rang des minutes de M^e Eymin, notaire soussigné, par acte du 3 février 1940.

V. — Une expédition de l'acte de dépôt, du 5 décembre 1938, et du procès-verbal y annexé, de l'Assemblée Générale extraordinaire du 24 novembre 1938, a déjà été déposée au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco, le 7 décembre 1938, et une expédition de l'acte de dépôt, précité, du 3 février 1940 et de l'ampliation, y annexée, de l'Arrêté Ministériel d'approbation, a été déposée, ce jourd'hui même, au dit Greffe Général.

Monaco, le 15 février 1940.

(Signé :) Alex. EYMIN.

BULLETIN DES OPPOSITIONS

sur les Titres au Porteur

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Sanmori, huissier à Monaco, en date du 4 avril 1939. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 8.290, 13.071 et 327.874.

Exploit de M^e Sanmori, huissier à Monaco, en date du 7 avril 1939. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 23.680.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 11 mai 1939. Cinq Obligations 5 % 1935 de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 9.643 à 9.647.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 4 août 1939. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 423.969, 423.987, 438.702, 455.153 à 455.154, 464.091 à 464.095.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance.

Du 31 mars 1939. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 53.526 et 53.527.

Du 3 juillet 1939. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 3.359.

Le Gérant : Charles MARTINI

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Etranger.

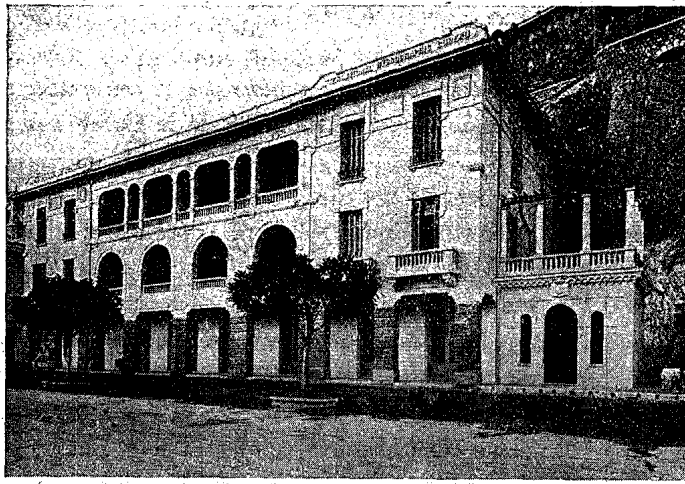
Société Nationale des Chemins de Fer Français

Modifications concernant la mise à disposition et l'enlèvement des marchandises ainsi que la perception des frais de stationnement ou de magasinage.

En raison de l'intérêt impérieux qui s'attache, notamment pour satisfaire aux besoins du commerce, à la libération rapide des wagons nécessaires au transport des marchandises, la S. N. C. F. vient de faire approuver par M. le Ministre des Travaux Publics les dispositions suivantes intéressant la perception des frais de stationnement et qui entreront en vigueur le dimanche 4 février.

En premier lieu les destinataires qui déchargeront les wagons le dimanche au lieu du lundi, bénéficieront d'une prime égale à une journée de stationnement, soit 93 francs par wagon; la prime sera payée dès le dimanche 4 février; la S. N. C. F. recommande aux destinataires de profiter, le plus largement possible de cette mesure, faute de quoi elle se verrait rapidement dans l'obligation de percevoir, pour les wagons qui ne seraient pas déchargés le dimanche, les mêmes pénalités que les autres jours de la semaine.

D'autre part, à partir du 4 février, l'heure limite à laquelle peut parvenir l'avis d'arrivée au destinataire pour faire courir le délai de déchargement des wagons est reporté à 8 heures (au lieu de 18 heures la veille); les gares reçoivent des instructions pour que, tout en profitant du nouveau délai de préavis de façon à hâter la libération du matériel, elles se mettent à la disposition des destinataires pour leur faciliter la réception des avis d'arrivée.

**BUREAU HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONAL**

Le siège du Bureau Hydrographique International se trouve situé sur le Quai de Plaisance, en contre-bas de l'avenue de Monte-Carlo.

C'est dans cet édifice, construit d'après les ordres de S. A. S. le Prince Louis II, que sont installés les services de cette Institution scientifique relevant de la Société des Nations.

Société Nationale des Chemins de Fer Français
Région Sud-Est.**JOURNÉE DE LA FERRAILLE.**

Le Ministère de l'Armement organise une Campagne de récupération des vieux métaux et ferrailles.

La Société Nationale des Chemins de Fer Français, prêtant son concours à cette œuvre de Défense Nationale, recevra dans toutes les gares, pendant les mois de janvier et février 1940, les remises de ferrailles qui lui seront confiées.

Les gares délivreront pour toutes les remises, gratuites ou payantes, un bulletin de réception indiquant les quantités de ferrailles reçues.

Les ferrailles remises contre rétribution seront payés à raison de quinze francs les cent kilogs.

Dans les principales gares, les lieux de réception sont fixés comme suit :

Marseille-Abeilles : Hangar 4 petite vitesse — Entrée boulevard Voltaire.

Marseille-Arenc : Quai 12 petite vitesse.

Marseille-Prado : Hangar 1 petite vitesse.

Marseille-Vieux-Port : Hangar 2 petite vitesse.

Aix-en-Provence : Gare des Marchandises.

Arles : Gare de Trinquetaille.

Cannes : Cannes-la-Bocca P. V. — Cour P. V. (Quai couvert n° 1).

Toulon : Quai petite vitesse — Travée n° 1.

Nice-Ville : Quai 5. — Petite vitesse.

Nice-St-Roch : Cour P. V. (à proximité de l'Octroi).

Monaco : Quai petite vitesse.

JARDINS

en

Amphithéâtre

Tout le versant du coteau stylisé de la Villa Champ-Fleuri (à M. Vagliano, à Cannes, Alpes-Maritimes), aménagé en une succession de terrasses, présente un étagement d'Architecture végétale et fleurie, aimablement ordonnée.

Chaque élément constitue un Jardin complet sur une surface restreinte, autant de modèles auxquels s'ajoutent 3 autres modèles de Jardins de Banlieue. Ce Numéro étant consacré aux Jardins et aux Fleurs, vous fournit plus de 100 autres Articles et Conseils pratiques, illustrés de 86 photographies.

Tout ce qui Rappelle et Tout ce qui Récrée fait partie du Programme de

VIE A LA CAMPAGNE

Elle est ainsi la Revue très Complète, très Vivante de tous ceux qui vivent à la Campagne, et de tous ceux — innombrables — qui aspirent à fuir, ne serait-ce qu'une fois par semaine ou par mois, la Ville pour les Champs.

(Le n° 429 : 10 fr. franco).

Demandez Notices et dépliants illustrés gratuits à M. Albert MAUMENÉ, Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris-6°.

VIE A LA CAMPAGNE

La Revue Pratique Avant Tout, par le Texte et par l'Image, a publié un Splendide Volume-Album, n° 114, qui vous séduira :

MAISONS ET INTÉRIEURS Nationaux et Régionaux

Aux Réalisations d'art Régional, importante synthèse d'exemples de mise en œuvre et en valeur, des Meubles de nos Provinces Françaises, dans les Maisons de nos Cités et de nos Campagnes, s'ajoutent, dans ce Numéro, en un clair contraste, autant d'éléments décoratifs de Maisons et d'Intérieurs typés de la France d'Outre-Mer et de plusieurs Nations. Tous vous fournissent des éléments d'appréciation intéressants; tous sont générateurs d'idées jolies, multiples, ingénieuses, dont vous tirerez d'heureux et intéressants partis. (Le n° Extr. 114 : 12 fr. franco, Etr. 16 fr.)

Demandez Notices et dépliants illustrés gratuits à M. Albert MAUMENÉ, Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris-6°.

SERRURERIE - FERRONNERIE D'ART**François MUSSO**

3, Boulevard du Midi — BEAUSOLEIL
18, Boulevard des Moulins — MONTE-CARLO
— Téléphone 212.75

AGENCE MONASTÉROLO MONACO

3, Rue Caroline — Téléph. 022-46

Ventes - Achats - Locations

GÉRANCE D'IMMEUBLES

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Transactions Immobilières et Commerciales

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE CENTRAL**H. CHOINIÈRE ET FILS**

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO
ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS
TÉLÉPHONE : 020.08

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

Prêts Hypothécaires - Gérances - Assurances

AGENCE MARCHETTI

Fondée en 1897

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 024.78